



# Le parcours « nouvelle VAE »

Mai 2024

La loi du 21 décembre 2022 instaure un accès universel et simplifié à la VAE qui est accessible à toute personne justifiant d'une « activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée ».

*Il s'agit d'un schéma concernant « la nouvelle VAE », en déploiement progressif depuis 2023, pour plus de **200 certifications** réparties dans certains secteurs d'activité spécifiques (sanitaire et social, grande distribution, métallurgie, sport).*

*Si le projet du candidat ne remplit pas ces conditions, il devra passer par le **parcours VAE issu de la loi de 2002**.*

Étape	Parties prenantes	Rôle	Apport	Public cible
<b>Connexion et choix du projet</b>	Candidat, PRC (non obligatoire)	Le candidat se connecte au site <a href="#">France VAE</a> , choisit son projet de certification avec ou sans l'aide d'un <b>PRC</b> et dépose sa candidature ( <a href="#">voir la liste des PRC</a> ).	Orientation, choix de certification, dépôt de candidature	Tous les candidats
<b>Sélection de l'accompagnateur</b>	Candidat	Le candidat sélectionne un <b>architecte accompagnateur de parcours</b> depuis la plateforme.	Choix éclairé de l'accompagnement méthodologique	Tous les candidats
<b>Échange et faisabilité du projet</b>	Architecte accompagnateur de parcours	L'architecte accompagnateur examine la faisabilité du projet avec le candidat, construit un parcours personnalisé et mobilise le financement auprès de « France VAE ».	Parcours personnalisé, mobilisation du financement	Tous les candidats
<b>Avis de recevabilité</b>	Certificateur	L'architecte accompagnateur envoie le dossier de faisabilité au certificateur qui examine ce dossier et prononce un avis de recevabilité.	Validation de la recevabilité	Tous les candidats
<b>Rédaction du dossier de validation</b>	Candidat, Architecte accompagnateur	Le candidat rédige un dossier détaillant et analysant les principales activités exercées. L'architecte accompagnateur guide le candidat et transmet ensuite le dossier au certificateur. Il peut également préconiser des formations complémentaires.	Documentation des compétences, guidance, recommandation de formations complémentaires	Tous les candidats
<b>Passage devant le jury VAE</b>	Candidat, Jury VAE	Le candidat passe un entretien ou une mise en situation professionnelle avec le jury VAE. Le certificateur délivre la totalité de la certification ou une partie des blocs de compétence.	Validation des acquis, attribution de la certification	Tous les candidats
<b>Entretien post-jury (si nécessaire)</b>	Architecte accompagnateur de parcours	En cas de validation partielle, l'architecte propose un entretien post-jury au candidat.	Planification des étapes suivantes en cas de validation partielle	Candidats avec validation partielle